

Édito:

Les retraités sur le net : Fédération Générale des Transports et de l'Environnement - Cfdt (cfdt-transport-environnement.fr)

FROMMAGE DÉSERT

Certains pourraient dire qu'il ne faut pas en faire tout un fromage ! Et pourtant, la situation de notre système de santé est laissée à l'abandon. Dans de nombreuses régions de France, que ce soit à Roquefort ou Camembert, notre système de santé est en train de couler tandis que, dans le même temps, certains médecins, pontes chirurgiens ou autres spécialistes roucoulent et refusent toute évolution.

Il y a des situations saugrenues. C'est ainsi que la Sécurité sociale invite à grands renforts de publicité (messages radio, clips télévisés...) les femmes entre 50 et 74 ans à faire une mammographie, sans qu'elles n'arrivent à obtenir de rendez-vous.

Trouver un dermatologue, un néphrologue un neurologue, même un dentiste est devenu compliqué. Soit qu'ils n'acceptent pas de nouveaux patients, soit qu'ils ne prennent pas la carte vitale, soit que les délais d'attente soient très importants.

Dans les grandes métropoles comme Paris, Lyon, Marseille, c'est possible d'avoir accès à tous les spécialistes. L'offre est même, parfois, surabondante. A croire que vivre hors de ces métropoles équivaut à un exil, ou au goulag.

C'est la faute aux médecins, assurément, qui veulent s'installer dans les très grandes cités. C'est la faute aux internes qui refusent obstinément de travailler où l'on a besoin d'eux comme d'autres pays l'imposent. C'est la faute à l'idéologie libérale et à l'Ordre des médecins qui se soucie plus de la libre installation que de la santé publique. C'est la faute aux praticiens qui refusent les gardes et engorgent les urgences.

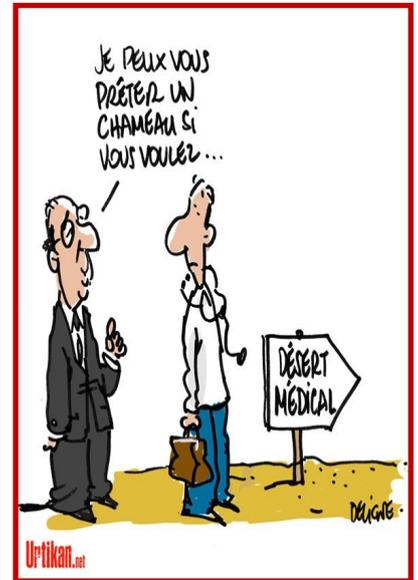
Mais, d'abord, depuis les années 90 où le système fonctionnait plutôt bien, c'est la faute aux technocrates de la santé et aux politiques qui leur ont confié le pouvoir.

Leur conviction, leur règle incontestable était que, si l'on ne diminuait ou ne maîtrisait pas l'offre de soins, la demande ne cesserait de croître, ce qui nous coûterait un pognon de dingue, comme dirait l'autre. Et l'on a fermé des lits.

Et l'on a cessé de durcir le numerus clausus (ce qui ne déplaisait pas aux médecins libéraux qui voyaient ainsi la concurrence dépérir). Résultat : les déserts médicaux gagnent du terrain. Une des solutions préconisées est le débauchage de médecins étrangers.

Ils seront évidemment les bienvenus mais vont manquer cruellement à leur pays d'origine.
Sur ce dossier, comme sur bien d'autres, nous avons un peu l'impression de prêcher...dans le désert !

Michel BOTREL



1	Sommaire
	Édito: Fromage Désert.
2	Aériens: L'avion civil a un plan de vol. Brèves aériennes.
3	Cheminots: Les changements en 2024.
3	Divers: Guillaume TELL.
4	Marins: Elections à la SEPD. Résumé du Groupe pensions ENIM.
5	Suite Marins: Convention SSM/ENIM.
5	Unions Fédérales: En toutes franchises... Médicales.
6	Unions Fédérales: AG SSR 35.

L'aviation civile a un plan de vol

Grâce aux progrès de la technologie, le transport aérien a déjà réduit les émissions de CO2 par passager-kilomètre de près de 55% entre 1990 et 2020. Certes, le nombre de passagers transportés augmente tous les ans, sans doute déraisonnablement.

Mais cela n'empêche pas la trajectoire de décarbonation de se poursuivre pour atteindre 0% à l'horizon 2050.

La production de carburant d'aviation durable se développe.

Il permet de réduire jusqu'à 80% les émissions de CO2. D'ores et déjà, il entre dans la composition du kérosène conventionnel, et devrait se substituer progressivement à ce dernier pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

D'autre part, Airbus s'estime capable de proposer d'ici 2035 un avion moyen-courrier zéro émission (ZEROe) qui fonctionnera avec de l'hydrogène.

C'est donc une bonne nouvelle de savoir qu'il est désormais possible dans le domaine aéronautique d'atteindre les objectifs de préservation du climat.

En tout cas, la CFDT du Groupe Air France KLM ne manque pas de pousser dans ce sens dans les instances représentatives de la Compagnie.

Mais cela ne dépend pas que des industriels. Cela nécessitera aussi un bouleversement de l'organisation et les infrastructures pour l'accueil des nouvelles générations d'avions, que les pouvoirs publics devront assumer.

Sans doute sera-t-il aussi nécessaire de reconsidérer le développement anarchique du transport aérien, pour un meilleur service au public, complémentaire aux autres moyens de transports et éviter une croissance sans limite qui ne manquerait pas de générer de nouveaux dérèglements environnementaux.

Pierre FLAIG



Brèves Aériennes

- Actionnariat salarié AIR FRANCE

Voici quelques semaines une opération d'actionnariat salarié a été proposé aux salariés du Groupe Air France. Le succès a été au rendez-vous : l'offre était ouverte aux salariés du Groupe résidant dans de nombreux pays sous réserve des dispositions fiscales, aux salariés des filiales, etc.

Un abondement a été proposé, les anciens salariés sous condition ont pu souscrire avec des conditions de conservation des titres pendant une période assez longue.

Cette opération va permettre de maintenir la représentation des salariés au Conseil d'Administration du Groupe AF/KL car supérieur à 3 % alors qu'avec l'érosion elle n'était plus assurée. Mieux vaut des salariés investis dans leur entreprise que des financiers qui jouent au poker en venant et partant et laissant les salariés dans la « mouise »

- Low costs

La libéralisation du transport aérien en Europe aura eu un effet positif : la création de quelques groupes

de piranhas.

Nous apprenons avec satisfaction que Ryanair est désormais la première compagnie européenne (181,8 M de passagers en 2023) soit le double du Groupe AF/KL (résultats 2022). Ryanair vise les 300 M de passagers en 2034 avec une croissance de sa flotte de 537 à 800 avions moyens courriers.

Les dirigeants de Ryanair ont pour objectif de ralentir leur croissance tout en ayant une rentabilité N° 1 en Europe et de reverser plus de 25 % des bénéfices sous forme de dividendes.

Une autre compagnie suit le même chemin : **Wizz air** : trafic 2023 + 32, 1 % avec 60.3 de passagers.

Notons que les compagnies low costs européennes font leur beurre sur des segments de trafic (Moyen-Courrier en Europe), tablant sur le prix d'appel mais **avec les surtaxes** des services annexes, le volume optimisé de remplissage, la flotte réduite d'avions pour économiser les frais de maintenance, mais aussi une politique sociale au rabais **et le financement par les collectivités locales.**

Paul LAPREVOTE

Cheminots

Les changements à partir de 2024

Chaque début d'année entraîne avec lui son lot de changement, qu'il soit positif ou négatif.

2024 n'échappe pas à la tradition. Voici les principaux changements pour les cheminots retraités :

Concernant les changements positifs, il y a la revalorisation des pensions de retraite de 5,3% au 1^{er} janvier. Même si cette revalorisation ne comble pas la perte de pouvoir d'achat des retraités depuis 2014, elle permettra à bon nombre de pouvoir un peu mieux finir les fins de mois.

Depuis le 1^{er} janvier notre caisse de prévoyance et de retraite est devenue la caisse de la branche ferroviaire. Ce changement n'a aucun impact pour les retraités mais de nouveaux services sont mis en place.

En effet, la CFDT Cheminots Retraités a obtenu qu'un suivi, des ayants droits ou de l'affilié, se fasse dès réception du certificat de décès du retraité cheminots ou d'un de ses ayants droit (épouse ou époux). Ce suivi doit permettre d'aider l'ayant droit ou le cheminot dans ses différentes démarches administratives. (Demande de pension de réversion, allocation décès, etc...)

Côté changements négatifs : depuis le 1^{er} janvier, les facilités de circulation, des ayants droits des retraités, sont maintenant en format numérique.

Depuis la présentation du projet, par la direction de SNCF Voyage, fin 2021, la CFDT cheminots Retraités n'a eu de cesse que de dénoncer ce projet qui est néfaste pour un grand nombre de retraités impactés par la fracture numérique.

La CFDT Cheminots Retraités a interpellé la Direction et les ministères de tutelle pour qu'aucun retraité ne soit laissé sur le bord du chemin.

Fin novembre 2023, la direction de SNCF Voyage répondait favorablement à la demande de la CFDT Cheminots Retraités, en octroyant une carte de circulation (feuille A4 avec photo) à tous les ayants droits des retraités SNCF n'ayant pas d'outil informatique (valable jusque fin 2026).

De plus, la direction précise que les anciens fichiers papier « RESA » peuvent être utilisés avec cette Carte.

Même si cela ne peut nous satisfaire totalement, cela représente une première étape dans nos revendications. **Pour rappel, depuis le 18 octobre 2023, la CFDT Cheminots Retraités a 2 élus au Conseil d'Administration de la CPRPF.**

Si vous rencontrez des difficultés avec vos facilités de Circulation ou avec la caisse de prévoyance et de retraite, n'hésitez pas à nous contacter.

Pascal DESCAMPS

Divers

GUILLAUME TELL

Guillaume TELL, ce Suisse mondialement connu est devenu un symbole du droit de se révolter contre le pouvoir lorsque celui-ci se montre cruel et injuste...

Je ne sais si les descendants de Guillaume TELL ont gardé les mêmes valeurs, mais ce dont je suis sûr, c'est que les Suisses viennent de prendre une décision qui devrait marquer l'histoire.

En effet, la Suisse, dont la population vieillissante est confrontée à un coût de la vie en hausse, a voté, dimanche 3 mars, en faveur d'un 13^{ème} mois de retraite. La proposition a recueilli 58,24% des voix avec une participation légèrement supérieure à 58%.

Ces résultats montrent également que la proposition a remporté une majorité des suffrages dans 16 des 26 cantons Suisses, soit plus de la moitié, ce qui était une condition pour être adoptée. (Guillaume TELL était originaire du canton d'URI bien connu des cruciverbistes).

Le 13^{ème} mois annuel de pension de retraite, à l'instar du 13^{ème} mois de salaire de nombreux actifs en Suisses, était une proposition des syndicats intitulée "mieux vivre sa retraite"

Cette initiative a un précédent en Europe : le Liechtenstein voisin qui a mis en place un système similaire il y a plusieurs années.

La proposition était soutenue par les partis de gauche mais farouchement combattue par les partis de droite et centristes. Le gouvernement s'y opposait également, affirmant que l'augmentation proposée coûterait plus de 4 milliards de francs suisses par an et avertissant qu'elle nécessiterait des augmentations d'impôts et pourrait menacer la stabilité financière du système de sécurité sociale.

Les électeurs se prononçaient également sur une proposition du Parti libéral visant à relever progressivement l'âge de la retraite de 65 à 66 ans au cours de la prochaine décennie afin d'assurer la pérennité du financement du

système de retraite. Cette seconde proposition a été largement repoussée par près de 75% des voix. Les derniers sondages indiquaient que seulement 35% des personnes interrogées étaient favorables à une telle mesure.

Alors qu'en France, il y a des bruits qui circulent du côté du ministère des finances visant à rogner sur les revalorisations des pensions de retraite pour les années à venir, la Suisse, les Suisses viennent de donner un joli coup de pouce au pouvoir d'achat des retraités.

Alors qu'en France, l'âge de la retraite vient de passer de 62 à 64 ans, la Suisse, les Suisses ont refusé que l'âge du départ à la retraite soit reporté d'une année.

Deux décisions pas neutres de conséquences prises pour les retraités par un pays "neutre". Guillaume TELL, de là où il se trouve doit savourer la pomme...à pleines dents !

Michel BOTREL

Elections au SEPD des ports de Calais et de Boulogne

Les élections se sont tenues en Novembre dernier dans les ports de Calais et de Boulogne-sur-Mer, ainsi qu'à la **société d'exploitation des ports du détroit SEPD**).

La très forte participation des salariés à ces élections est une nouvelle fois à souligner et à saluer, encore plus importante qu'il y a 4 ans !

Plus de 99% de participation à ces élections au Port de Calais comme au niveau de l'entreprise dans son ensemble (plus de 98,5% en 2019). Avec pour la 1^{ère} fois, le recours au vote électronique qui a été globalement apprécié et salué.

Au port de Boulogne-Calais, la CGT a perdu la majorité absolue aux élections, pour la première fois de son histoire, la direction portuaire devra négocier avec la CFDT.

Au travers de ces élections, vos délégués vous remercient de votre confiance, votre soutien et vos votes! Nous restons bien entendu à votre écoute et à votre disposition.

N'hésitez pas à nous contacter.

- **Résultats Elections Port de Calais:**

La CFDT obtient 6 sièges avec plus de 28% des voix et reste la 2^{ème} organisation au sein de l'établissement.

- **Résultats Elections Port de Boulogne-sur-Mer:**

la CFDT obtient 2 sièges avec 30% des voix et reste **la première organisation au sein de l'établissement.**

- **Résultats Elections au SEPD des Ports de Boulogne-Calais:**

La CFDT obtient 8 sièges avec plus de 28% et reste la 2^{ème} organisation au sein de l'établissement.

Alain FOURNIER

Résumé du Groupe Pensions du CSGM du 5 Mars 2024

Cette réunion s'est déroulée en Visio, en présence des organisations syndicales CGT,CFDT et associations des pensionnés, ainsi que des représentants des gens de mer.

En préambule la CFDT a rappelé que ces groupes de travail issu du CSGM avaient été abandonnés voilà déjà presque 5ans, elle se félicite donc de la reprise de ceux-ci.

Plusieurs points ont été abordés :

- **Pouvoir d'achat:**

La CFDT a signifié que les différentes augmentations des pensions des années 2022 et 2023 ne répondaient pas au maintien du pouvoir d'achat des retraités.

Le panier de la ménagère a considérablement augmenté; et ce n'est pas le conflit entre les agriculteurs et la grande distribution qui va faire baisser les prix. Il faut également le lier à la santé (franchises médicales qui ont augmentées, frais dentaires etc...).

Autre aspect non négligeable c'est l'augmentation des loyers +3,5% en 2023 et + 3,5% pour 2024 ce qui donne +7% en 2ans !

Il y a eu également l'augmentation des mutuelles, il y a toujours le problème de l'Energie qui continue à flamber ; en dernier lieu c'est toujours le contribuable qui paiera.

Et les 5,3% d'augmentation des pensions du 1^{er} Janvier 2024 ! resteront bien entendu insuffisants...

- **Salaires Forfaitaires:**

Rappelé également le courrier de l'UFM CFDT concernant la ré-corrélation des salaires forfaitaires. Un débat s'est instauré ensuite sur les différentes

évolutions et modifications concernant le versement.

Nous avons réitéré nos principales revendications, dont principalement les décalages existants entre SF et l'augmentation des pensions.



- **Invalidité permanente partielle :**

Actuellement pour l'ENIM le taux d'IPP pour permettre le versement d'une indemnité doit être supérieur à 10%, alors que dans le régime général ce taux n'est que de 1% ; cette situation crée une certaine inégalité à l'égard du marin.

La CFDT a souhaité, au nom d'une certaine égalité de traitement que l'on étudie la possibilité d'un alignement sur le taux fixé du régime général.

- **La revalorisation des pensions de réversion:**

Beaucoup de veuves de marins en particulier les petites catégories vivent des situations difficiles avec leurs modestes pensions de réversion qui sont parfois inférieures au seuil de pauvreté.

La CFDT demande à l'ENIM de reconsidérer cette situation, afin qu'elle soit au minimum de 60%.

À l'issue de cette réunion les représentants des gens de mer nous ont promis d'apporter des réponses aux différentes revendications présentées par l'ensemble des participants.

Promesse d'une nouvelle réunion qui sera programmée.

Alain FOURNIER

Suite Marins

Brève - Convention SSM/ENIM

Le Vendredi 9 février 2024 en Visio conférence à 18Heures, s'est tenu un conseil extraordinaire du SSM ; et fait suite au CA du 15 décembre 2023.

Le débat portait sur la convention entre l'ENIM et SSM et restait en litige une facturation de 139KE liée au développement de la DSN.

Ainsi l'ordre du jour : Signature de la convention soumise entre l'ENIM et le SSM.

Cette convention précise dans son **article 2** le rôle des parties.

L'article 3 indique le règlement des coûts de développement informatique et des coûts de fonction-

nement pour 2020-2022 ainsi solde le contentieux émis lors du CA du 15 décembre 2023

Quant à l'article 4 règle les frais de gestion pour les années 2023-2028 et prend effet à compter du 1^{er} Janvier 2024.

En conclusion la convention clarifie la facturation en suspend de 139KE€

A l'avenir si des évolutions techniques, des travaux sont nécessaires : Ajout d'un article pour des devis proposés sans pour cela convoquer un CA-SSM car entre dans la gestion courante

La convention entre le SSM et l'ENIM est adoptée à la majorité

Joël JOUAULT

Unions Fédérales

EN TOUTES FRANCHISES...MEDICALES.

Malgré la contestation des organisations syndicales, des associations d'usagers, des soignants, des mutuelles et même de l'assurance maladie (dont le conseil a voté contre ce projet de décret), le doublement des franchises médicales entre en vigueur le 31 mars.

Le décret portant cette mesure est paru le 18 février dernier au journal officiel.

La seule concession du gouvernement est donc le maintien du plafond annuel de 50 euros pour, selon lui, "préservé" les personnes en ALD qui accusent déjà les plus gros restes à charge.

Si le maintien du plafond permet de circonscrire le reste à charge, il n'en reste pas moins que celui-ci augmentera pour l'ensemble des usagers et particulièrement pour les personnes malades.

Un peu d'histoire : les franchises médicales, créés le 1er janvier 2008 avaient pour buts de financer la lutte contre le cancer, la recherche sur la maladie d'Alzheimer et d'améliorer la prise en charge des soins palliatifs.

Aujourd'hui, on n'en connaît plus le rendement, ni le fléchage. Par ailleurs, il n'existe plus de rapport au parlement depuis 2015, alors que c'était une obligation réglementaire. Enfin, les franchises médicales ne peuvent pas être prises en charge par les complémentaires santé.

Depuis leurs créations, aucune étude n'a prouvé l'efficacité des franchises médicales pour limiter l'utilisation des médicaments.

La CFDT rappelle que ce ne sont pas les assurés qui prescrivent les médicaments mais les médecins. Les assurés ne font qu'appliquer les prescriptions médicales, pour lesquelles ils n'ont aucune expertise. Ils ont besoins d'être soignés et subissent ces pénalités.

De plus, ces franchises contreviennent au principe fondateur de la Sécurité sociale selon lequel on cotise selon ses revenus et on serait soigné selon ses

besoins.

La CFDT dénonce cette pente glissante qui vise à faire payer de plus en plus les usagers.



Après la baisse du remboursement des soins dentaires, la hausse des franchises médicales, la baisse du remboursement des transports individuels, c'est maintenant la menace d'une remise en cause de la prise en charge des personnes en Affection de Longue Durée qui plane.



Ces mesures ne sont pas sans conséquences sur les tarifs des complémentaires santé qui explosent et impactent particulièrement celles et ceux qui ne peuvent bénéficier des contrats collectifs des entreprises, soit les personnes âgées qui, de fait, paient les cotisations les plus élevées.

En toute franchise, je vous le dis, c'est donc une mesure injuste que le gouvernement vient de décider...

Michel BOTREL

Assemblée Générale FGTE - SSR 35 – Janvier 2024.

Rendez-vous était donné aux adhérents de la Section Syndicale des Retraités FGTE d'Ille et Vilaine,

À la MDA (Maison Des Associations) de Rennes, afin de participer à l'assemblée Générale.

La proximité de la MDA avec les gares SNCF et routière favorise les déplacements et l'accès à la salle.

Près d'une trentaine d'adhérents ont répondu à l'invitation de **Isabelle DRILLEAU, Secrétaire Générale de la SSR 35.**

Dès 09H00, les premiers adhérents partageaient le café de bienvenue.

L'AG démarrait à 09h30, à l'arrivée, de nos amis et invités des Côtes d'Armor.

Dans son rapport moral, Isabelle n'a pas manqué d'évoquer les manifestations liées à la réforme des retraites et l'implication forte des retraités, mais aussi l'inflation, les conflits en Ukraine et au moyen Orient.

Le taux de syndicalisation des retraités en augmentation, **l'arrivée de Marylise LEON**, à la tête de la CFDT, réjouit notre secrétaire, les femmes prennent de plus en plus une place prépondérante dans les instances consultatives et décisionnaires.

Quelle sera la place des retraités dans cet environnement ?

La sortie le 02 octobre, sur le thème des Frères ODORICO, l'histoire de la mosaïque à Rennes, a été largement appréciée. Une nouvelle sortie est programmée au cours du troisième trimestre.

La visite du barrage de La Rance ou celui de Orphée a été évoquée.

L'assemblée Générale prenait fin vers 10h45 sans avoir oublié de rendre un hommage à **Pierre BEAU-GENDRE et Joseph MEURY**, qui nous ont quittés en cours d'année, trop tôt assurément.

Après une pause-café, vers 11h00, Jean Yves GAUBERT membre de SPL Eaux du Bassin Rennais, devant un auditoire attentif et curieux, nous informait, pendant près d'une heure trente, sur l'histoire de l'eau potable du bassin Rennais.

A l'issue de cet exposé, nous avons partagé le déjeuner, préparé par Quantic Café.

Un moment de convivialité, d'évocation de souvenirs, apprécié de tous.

Georges SALIOU

